

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 24 mai 2017

Direction des relations externes et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

ARRETE n° 2017 - 1209 /SG/DRECV

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015-2122/SG/DRCTCV du 10 novembre 2015 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment l'article L 341-16 et les articles R 341-16 à R 341-25 ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** l'arrêté n° 2015-2122/SG/DRCTCV du 10 novembre 2015 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- VU** les désignations proposées le 09 mai 2017 par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion – service eau et biodiversité (SEB) ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRETE :

ARTICLE 1er - La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites fixée par l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015-2122/SG/DRCTCV du 10 novembre 2015 est modifiée comme suit :

*** Formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive" :**

au lieu de :

Titulaire :	Suppléant :
Mme Sophie GASNIER Insectarium	M. Jacques ROCHAT Insectarium

Lire :

Titulaire :	Suppléant :
M. Mickaël SANCHEZ Association Nature Océan Indien (NOI)	Mme Agathe GÉRARD Association Nature Océan Indien (NOI)

Le reste, sans changement

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général


Maurice BARATE